

**AVIS A L'ATTENTION DES TITULAIRES DES TITRES**

(en application de la Condition 14 du Prospectus de Base)

24 Novembre 2014

**Émission d'EUR 70.000.000 de Titres à Remboursement Indexé sur Indice venant à échéance  
en mars 2021**

**dans le cadre du Programme**

***Structured Euro Medium Term Note de 25.000.000.000 €***

**CRÉDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS**

**Garantie par CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

**Code ISIN : FR0012257293**

Souche : 377

(les « Titres »)

Le présent Avis doit être lu conjointement avec les Conditions Définitives en date du 3 novembre 2014 relatives aux Titres ainsi qu'avec le Prospectus de Base en date du 18 juillet 2014 et tout supplément y afférent qui constituent ensemble un Prospectus de Base pour les besoins de la Directive Prospectus.

Les termes et expressions définis ou employés dans les Conditions Définitives auront la même signification que lorsqu'ils sont employés dans le présent Avis à moins que le contexte en exige autrement ou qu'il n'en soit stipulé autrement.

Les Titulaires des Titres sont informés par le présent Avis qu'en raison du report du début de la Période d'Offre, les Conditions Définitives seront amendées comme suit :

**1) En page 1, la formule suivante :**

La Période d'Offre est ouverte du 10 novembre 2014 au 20 février 2015 en compte-titres et en supports de contrats d'assurance vie et de capitalisation sous réserve de clôture anticipée sans préavis au gré de l'Emetteur.

**Doit être remplacée par :**

La Période d'Offre est ouverte du **17 novembre 2014** au 20 février 2015 en compte-titres et en supports de contrats d'assurance vie et de capitalisation sous réserve de clôture anticipée sans préavis au gré de l'Emetteur.

**2) En page 17, paragraphe 11 (iv) « Décrire la procédure de souscription :», la formule suivante :**

La Période d'Offre commencera le 10 novembre 2014 et se terminera le 20 février 2015 (la Date de Clôture de l'Offre).

**Doit être remplacée par :**

La Période d'Offre commencera le **17 novembre 2014** et se terminera le 20 février 2015 (la Date de Clôture de l'Offre).

**3) En page 19, Annexe A – RESUME, paragraphe A2 « Consentement à l'utilisation du présent Prospectus de Base», la formule suivante :**

Dans le cas où l'offre des Titres effectuée de temps à autre en France (la Juridiction d'Offre Publique), l'Émetteur consent à l'utilisation du présent Prospectus de Base, ainsi que tout supplément au Prospectus de Base, lorsque l'offre est effectuée dans des circonstances ne permettant pas de bénéficier d'une exemption à l'obligation de publier un prospectus en application de la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée, y compris par les modifications apportées par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans le droit national de l'État Membre concerné) (une Offre Non-Exemptée) pendant la période allant du 10 novembre 2014 au 20 février 2015 (la Période d'Offre) et dans la Juridiction d'Offre Publique par les Agents Placeurs ou les Distributeurs identifiés comme un Offrant Autorisé pour une offre non exemptée dans les Conditions Définitives (les Final Terms) applicables.

**Doit être remplacée par :**

Dans le cas où l'offre des Titres effectuée de temps à autre en France (la Juridiction d'Offre Publique), l'Émetteur consent à l'utilisation du présent Prospectus de Base, ainsi que tout supplément au Prospectus de Base, lorsque l'offre est effectuée dans des circonstances ne permettant pas de bénéficier d'une exemption à l'obligation de publier un prospectus en application de la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée, y compris par les modifications apportées par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans le droit national de l'État Membre concerné) (une Offre Non-Exemptée) pendant la période allant du **17 novembre 2014** au 20 février 2015 (la Période d'Offre) et dans la Juridiction d'Offre Publique par les Agents Placeurs ou les Distributeurs identifiés comme un Offrant Autorisé pour une offre non exemptée dans les Conditions Définitives (les Final Terms) applicables.

**4) En page 38, Section E – Offre, paragraphe E3 «Décrire la procédure de souscription :», la formule suivante :**

La Période d'Offre commencera le 10 novembre 2014 et se terminera le 20 février 2015 (la Date de Clôture de l'Offre).

**Doit être remplacée par :**

La Période d'Offre commencera le **17 novembre 2014** et se terminera le 20 février 2015 (la Date de Clôture de l'Offre).